

## **COMPTE RENDU DE RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt et le trois décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du 26 novembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de Rouens, changement de lieu dû à l'application des gestes barrières de la pandémie de COVID 19, sous la présidence de Mme Francine LAFON, Maire.

*Présents* : Francine LAFON, André MAUREL, Jean-Marc GOMBERT, André IZAC, Marie CLERMONT, Maryse VIARNES, Christiane SUKIC, Denis FERNANDEZ, Corinne LE PONTOIS, Thierry DEBORD, Dounia MENIRI.

*Secrétaire de séance* : Jean-Marc GOMBERT

### **Délibération n°20200312-01 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR L'AMENAGEMENT D'UNE CANTINE GENERATIONELLE A L'ECOLE**

Depuis la fermeture, il y a deux ans du dernier restaurant installé sur son territoire, la Commune de St Hippolyte ne dispose plus d'offre de proximité pour les enfants de l'école, mais aussi pour les personnes âgées désireuses de se faire livrer des repas à domicile.

Avec l'ouverture en 2021 de l'Ecole de musique avec Internat, la problématique du service de repas va s'accroître.

Afin de pouvoir palier à l'absence d'offre évoquée ci avant, la Commune a décidé d'aménager dans les locaux de l'école une cuisine à caractère semi professionnel, permettant de préparer et de servir des repas, mais aussi de livrer des repas aux personnes qui en feraient la demande.

IL s'agit d'installer dans les locaux disponibles au sein de l'école une cuisine permettant de préparer et de servir 50 à 100 repas par jour. Cette installation nécessite des travaux modificatifs et d'adaptation des locaux, à savoir :

Lot 1 – Gros Œuvre, Réseaux divers : Démolition et modifications de réseaux d'évacuation Eaux Usées.

Lot 2 – Plâtrerie Cloisons sèches : Création de nouveaux cloisonnements y compris plaque de plâtre WAB. (Plaque antimicrobienne avec une très haute résistance à l'humidité).

Lot 3 – Menuiseries Intérieures : Fourniture et mise en place de blocs portes.

Lot 4 – Electricité : Renforcement et extensions du réseau électrique et éclairage complémentaire.

Lot 5 – Plomberie Aspiration, Ventilation : Modifications et extension des réseaux. Mise en place d'une extraction répondant aux exigences du matériel de cuisine.

Lot 6 – Equipement de cuisine : Fourniture et installation de l'ensemble du matériel nécessaire à la confection de repas, répondant aux différentes normes d'hygiène, y compris installation d'une chambre froide.

Madame le Maire propose de demander une subvention auprès de l'Etat pour les fonds DETR :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Lot 1 : gros œuvre réseaux extérieurs	4'500 €	Subvention DETR (40%)	30'000 €
Lot 2 : Plâtrerie Cloison sèches	9'000 €	Autofinancement	45'000 €
Lot 3 : Menuiseries intérieures	2'000 €		
Lot 4 : Electricité	2'500 €		
Lot 5 : Plomberie Aspiration, ventilation	20'000 €		
Lot 6 : Equipement de cuisine	32'000 €		
Divers et imprévus travaux	5'000 €		
Total	75'000 €	Total	75'000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention DETR auprès des services de l'Etat pour l'opération « Aménagement d'une cantine générationnelle à l'école » et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### **Délibération 20200312-02 : LOTISSEMENT LE MARQUIZAT 2ème TRANCHE – VENTE DE LOTS**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la 2ème tranche des travaux d'aménagement du lotissement de « Le Marquizat ». Par délibération du 26/06/2018, Le nombre de lot a été fixé à 8 et le prix à 1€ le m<sup>2</sup>.

Madame le Maire ajoute qu'il convient donc de présenter les demandes reçues des acquéreurs potentiels des lots.

1. La demande de Madame Barbara ELIXANDER et M. Kévin PELLAT domiciliés Rouens 12140 SAINT HIPPOLYTE, qui souhaitent acquérir le lot n°8 d'une surface de 1090 m<sup>2</sup>. Le prix de vente étant de 1 € TTC/m<sup>2</sup>, le montant du lot sera de 1'090 € ;
2. La demande de Madame Tifany BAUDY domiciliée 27 rue des Pyrénées 09600 DUN, qui souhaite acquérir le lot n°1 d'une surface de 985 m<sup>2</sup>. Le prix de vente étant de 1€TTC/m<sup>2</sup>, le montant du lot sera de 985 € ;

3. La demande de M. Matthias CARON domicilié à MUR DE BARREZ, qui souhaite acquérir le lot n°6 d'une surface de 1210 m<sup>2</sup>. Le prix de vente étant de 1 € TTC/m<sup>2</sup>, le montant du lot sera de 1'210 € ;
4. La demande de Madame Hélène DELPUECH et M. Patrick SOULPIN domiciliés route de Mur de Barrez 12600 TAUSSAC, souhaitent acquérir le lot n°5 d'une surface de 1210 m<sup>2</sup>. Le prix de vente étant de 1 € TTC/m<sup>2</sup>, le montant du lot sera de 1'210 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la vente des 4 lots aux personnes citées ci-dessus,
- Charge Madame le Maire de signer les actes de vente et toutes pièces s'y rapportant, étant précisé que les frais de notaire sont à la charge exclusive de l'acquéreur.



**Délibération n°20200312-03 : CHANGEMENT TAXE DE SEJOUR – NOUVEAU TARIF DE LOCATION DES GITES COMMUNAUX A COMPTER DU 01.01.2021**

La communauté de communes Comtal, Lot et Truyère a délibéré sur les tarifs de la taxe de séjour pour se conformer aux consignes et règles nationales en vigueur.

Le taux pour les hébergements en attente de classement ou sans classement sera de 0.60 € du coût HT de la nuitée par personne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le prix de la location de la nuitée des gites communaux :

Ancien calcul : Prix de la nuitée : 12.02 € + Taxe de séjour : 0.48 € => total de 12.50 € par nuit et par personne de + de 18 ans.

Nouveau calcul : Prix de la nuitée : 11.90 € + Taxe de séjour : 0.60 € soit un total de 12.50 € par nuit et par personne de + de 18 ans.

Madame le Maire propose donc de passer le prix de la nuitée à 11.90 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le prix de la nuitée à 11.90 € à compter au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### **Délibération n°20200312-04 : REMBOURSEMENT D'UNE RESERVATION DE LOCATION DU GITE N°3 DE COUESQUES A CAUSE DE LA PANDEMIE DU COVID 19**

Madame Martine THERON avait loué le meublé n°3 le 27 janvier 2020, pour la période du 11 au 13 avril 2021 (stage de poterie au Don du Fel).

Etant donné le confinement du 17 mars au 11 mai, elle pensait reporter sa location à l'automne, car le stage devait être reporté. En fin de compte, il a été annulé à cause des conditions sanitaires à appliquer pour la pandémie. Aujourd'hui elle nous demande de lui rembourser ses arrhes de 20 €.

En temps normal, nous ne remboursons pas les arrhes, mais étant donné les conditions exceptionnelles de l'année 2020, Madame le Maire propose de rembourser à Madame THERON ses 20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement des 20 € à Madame Martine THERON.

#### **Délibération n°20200312-05 : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DES LOCAUX DE L'ANCIENNE ECOLE DE SOULAQUES**

Vu la délibération du 3 septembre 2020, demandant l'avis du représentant de l'Etat pour la désaffectation de l'ancienne école communale de Saint-Hippolyte,

Vu les avis favorables du Directeur Académique des services de l'Education Nationale et de Madame la Préfète de l'Aveyron,

Il appartient au Conseil Municipal de prononcer la désaffectation de l'école communale de Soulaques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prononce la désaffectation des locaux de l'ancienne école de Soulaques. Ce bâtiment sort du domaine public.

#### **Délibération n°20200312-06 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20201106-08 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2020**

Vu la délibération du 6 juin 2020, attribuant les subventions aux associations de Saint-Hippolyte,

Vu la création de l'Association « Avenir dès demain »,

Madame le Maire propose la modification suivante, afin de ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire :

- 20'000 € à l'association CLASSFRANCE,
- 30'000 € à l'association « Avenir dès demain ». (une convention sera établie avec cette association).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Madame le Maire et autorise à émettre les mandats de versement des subventions comme indiqué ci-dessus.

### **Délibération n°20200312-07 : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°02**

Afin d'avoir les crédits nécessaires pour le mandatement des factures relatives à la rénovation de l'éclairage public,

Etant donné qu'en début d'année nous avons dû payer une facture qui n'était pas prévue,

Madame le Maire propose la décision modificative du budget principal suivante :

#### **ECLAIRAGE PUBLIC**

2315 – Installations, matériel et outillage technique

179 – Aménagement village : - 3'000 €

168 – Voirie : -2'000 €

182 – Eclairage public : + 5'000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°02 du budget principal comme énoncée ci-dessus.

### **Délibération n°20200312-08 : BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE N°01**

Afin d'avoir les crédits nécessaires pour le mandatement des factures relatives aux redevances pollution domestique et modernisation du réseau, pour l'année 2019 (dernière année),

Madame le Maire propose la décision modificative du budget « Eau » suivante :

#### **Chapitre 011**

6226 – Honoraires : - 4'000 €

605 – Achats d'eau : - 2'100 €

701249 - Redevance de l'Agence de l'eau pour pollution d'origine domestique : + 5'108 €

706129 – Redevance de l'Agence de l'eau pour modernisation des réseaux de collecte : + 956 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°01 du budget « EAU » comme énoncée ci-dessus.

### **Délibération n°20200312-09 : BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE N°02**

Afin d'avoir les crédits nécessaires pour les écritures d'amortissements 2020 (modification de la trésorerie),



dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Ouverture de crédit pour le budget PRINCIPAL 2020 :**

Crédits 2020		Autorisation pour crédits 2021 (soit 25 %)
Opération 148 - Chapitre 21	69 000 €	17 250 €
Opération 149 – Chapitre 23	6 155 €	1 538 €
Opération 153 – Chapitre 21	47 000 €	11 750 €
Opération 153 – Chapitre 23	13 000 €	3 250 €
Opération 155 – Chapitre 23	20 676 €	5 169 €
Opération 163 – Chapitre 20	5 000 €	1 250 €
Opération 163 – Chapitre 21	115 000 €	28 750 €
Opération 163 – Chapitre 23	570 000 €	142 500 €
Opération 168 – Chapitre 21	30 852 €	7 713 €
Opération 168 – Chapitre 23	20 480 €	5 120 €
Opération 179 – Chapitre 21	30 268 €	7 567 €
Opération 179 – Chapitre 23	3 000 €	750 €
Opération 180 – Chapitre 21	20 000 €	5 000 €
Opération 182 – Chapitre 23	90'600 €	22 650 €
Opération 208 – Chapitre 21	63 800 €	15 950 €
Opération 209 – Chapitre 21	5 000 €	1 250 €
Opération 214 – Chapitre 23	15'000 €	3 750 €
Opération 215 – Chapitre 21	38 270 €	9 567 €
Opération 216 – Chapitre 204	500 000 €	125 000 €
Opération 71 – Chapitre 21	93 000 €	23 250 €

### **Ouverture de crédit pour le budget CAMPING 2020 :**

Crédits 2020		Autorisation pour crédits 2021 (soit 25 %)
Opération 11 - Chapitre 21	40 000 €	10 000 €
Opération 11 – Chapitre 23	67 240 €	16 810 €
Opération 12 – Chapitre 21	9 761 €	2 440 €
Opération 13 – Chapitre 21	55 000 €	13 750 €
Opération 13 – Chapitre 23	55 549 €	13 887 €
Opération 14 – Chapitre 21	34 475 €	8 618 €

### **Ouverture de crédit pour le budget EAU 2020 :**

Crédits 2020		Autorisation pour crédits 2021 (soit 25 %)
Opération 10007 – Chapitre 23	22 831 €	5 707 €
Opération 22 - Chapitre 20	30 885 €	7 721 €
Opération 22 – Chapitre 23	314 430 €	78 607 €
Opération 24 – Chapitre 23	12 953 €	3 238 €
Opération 25 – Chapitre 23	147 647 €	36 911 €
Opération 27 – Chapitre 23	42 541 €	10 635 €

### **Ouverture de crédit pour le budget HOTEL 2020 :**

Crédits 2020		Autorisation pour crédits 2021 (soit 25 %)
Opération 10002 – Chapitre 21	40 000 €	10 000 €
Opération 10002 – Chapitre 23	832 709 €	208 177 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ouverture des crédits comme énumérée ci-dessus pour l'engagement et le mandatement des factures d'investissement avant le vote des budgets 2021.

### **VALIDATION DES DEVIS :**

#### **CHALET FABRE** : Rénovation de l'intérieur des chalets du camping :

- Modèle RELAX : 14'797 € HT
- Modèle DETENTE (hors mezzanine) : 16'167 € HT

Un état des lieux sera fait dans les chalets afin de lister les éventuelles rénovations à effectuer.

#### **TRAIT D'UNION** : Travaux au camping :

- arrachage de la haie de 55 m : 2'800 € TTC
- pose de panneaux : 3'439.83 € TTC



Devis accepté pour l'arrachage de la haie. A voir quel type de clôture à installer en remplacement.

**MALBREL CONSERVATION** : restauration du retable de l'église de Rouens

16'365 € HT

Devis envoyé pour validation à Monsieur FAU, conservateur des antiquités et objets d'art de l'Aveyron.

**PAYSAGE CONCEPT** :

Aire de jeux à Couesques (aux meublés) : pose d'un jeu « dôme » + préparation du terrain sous le jeu + création d'un terrain de pétanque + réfection des escaliers : 22'317.13 € HT

Aire de jeux à Rouens (Lotissement) : pose d'un jeu « dôme » + préparation du terrain sous le jeu + préparation du terrain = 16'764 € HT

Aire de jeux de Pons (dans le village) : Pose d'un jeu type « Dôme » + préparation du terrain sous le jeu + jeu à ressort + jeu « puzzle 3D » pour un montant de 19'099 € HT

Un tour de table permet à chacun de s'exprimer.

La séance est levée à 00h15.

Le Maire,  
Francine LAFON

